

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du Lundi 01 Août 2016**

Présents: GARRON Jean- Marie, CONSTANS Serge, MESSAGER Daniel, MARGUET Michel , CAURE Thierry , ROUVIER Daniel,

Procurations : Patricia GARRON à Daniel ROUVIER , Patrick MANCIOT à Serge CONTANS

Absent : DA CUNHA Joaquim , AVANIAN Jacques, LIOTARDO Maria Térésa

Monsieur Le Maire soumet au Conseil, le procès verbal de la séance du 26 Juin 2016.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

**1. BAIL LOCATION GERANCE du FONDS de COMMERCE de l'AUBERGE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal

-EST FAVORABLE à l'établissement par Me MENARD , Notaire à Aups , au profit de Monsieur Jorik LAHAYE , d'un bail pour la location gérance de l'auberge communale (Débit de boissons -Petit Grande Restauration -Hôtellerie ) avec un droit d'entrée non récupérable de 20 000 €, un dépôt de garantie de 3 000 €, un loyer mensuel de 1 150 € pour la partie commerce et de 350 € mensuel pour la partie logement.

Ces loyers seront indexés selon l'ILC pour le commerce et l'IRL pour l'appartement.

Ce bail fera également mention de l'obligation de rachat du fond au plus tard dans les deux ans à la date de signature.

La licence IV appartenant à la commune sera transférée en jouissance au locataire, afin que celui-ci puisse l'exploiter conformément aux lois et règlement en vigueur.

**2-QUESTIONS DIVERSES**

La commune ne préempte pas le biens suivants :

Les Planets B 515

Les Berges de Tréburet C 168-170-291

*La séance est levée à 12 H 00*

Vu pour être affiché le Lundi 08 Août 2016, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.